

réponse de Danièle Simonnet :

"Tout d'abord, je tiens à rappeler ma consternation face à la politique israélienne laquelle par ses orientations, n'a plus pour ligne de mire une solution à deux états. La poursuite de la discrimination à l'égard des habitants arabes d'Israël et ceux de Cisjordanie et de Gaza est largement documenté et elle est indigne.

Il doit être mis fin à cette attitude niant leurs droits et à l'asphyxie économique qui perdure dans les territoires occupés.

Elue au Conseil de Paris, en 2014, j'ai fait voter un Voeu à l'unanimité interpellant le président de la République, François Hollande, pour la reconnaissance de l'Etat palestinien. Lorsque la maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, a nommé une place "Jérusalem", j'ai soutenu un amendement qui a malheureusement été rejeté proposant en sous titre « avec le Voeu qu'elle devienne capitale de 2 états ».

En 2015, un an après les massacres de Gaza, j'ai protesté contre l'événement "Tél Aviv sur Seine".

Par ailleurs, les députés du groupe parlementaire de la France insoumise à l'Assemblée nationale se sont exprimés à maintes reprises par le biais de courriers et de questions écrites au ministre des affaires étrangères notamment. Elue députée je m'engage à poursuivre ces adresses et cette mobilisation afin de faire respecter le droit des citoyens arabes israéliens et des citoyens habitant dans les territoires occupés.

**Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de l'adoption d'une législation nationale visant à interdire le commerce avec les colonies israéliennes ?**

Le groupe parlementaire de la France insoumise a publié un communiqué de presse le 9 mai 2021 pour dénoncer la poursuite de l'implantation de colonies israéliennes et ses conséquences : expulsions, squats de maisons palestiniennes, refus de raccorder les immeubles palestiniens au réseau d'eau. La France insoumise a ainsi rappelé que ces colonies et le traitement des résidents palestiniens sont contraires au droit international. La députée FI Sabine Rubin a également interpellé le Ministre des Affaires étrangères et de l'Europe suite à l'adoption par le parlement israélien du principe d'une coalition gouvernementale entre M. Netanyahu et M. Gantz et notamment sur un point figurant dans cet accord portant sur une extension territoriale illégale d'Israël

[\(https://www.sabinerubin.com/2020/05/la-colonisation-de-nouveaux-territoires-en-cisjordanie-doit-etre-fermement-condamnee-par-la-france-et-leurope/\)](https://www.sabinerubin.com/2020/05/la-colonisation-de-nouveaux-territoires-en-cisjordanie-doit-etre-fermement-condamnee-par-la-france-et-leurope/).

Depuis le 1er janvier, l'Union européenne a bloqué les subventions et les financements aux entreprises israéliennes opérant au-delà des frontières de 1967.

Par une question écrite adressée au ministre de l'économie sur le projet de construction du tramway reliant notamment Jérusalem-Ouest, aux colonies israéliennes implantées dans l'Est de la ville, Sabine Rubin a rappelé la résolution 2324 du Conseil de sécurité de l'ONU du 23 décembre 2016 enjoignant les Etats membres à « faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'Etat d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». La France insoumise rappelle qu'elle est ainsi attachée à cette résolution et, par extension, à l'interdiction du commerce avec les colonies israéliennes.

**Question : Vous engagez-vous à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid ?**

Dans un autre communiqué

[\(https://www.sabinerubin.com/2018/06/presente-au-rassemblement-pour-protester-contre-la-](https://www.sabinerubin.com/2018/06/presente-au-rassemblement-pour-protester-contre-la-)

[venue-de-netanyahu-en-france/](#)), le groupe de la France insoumise a eu l'occasion de rappeler son souhait d'une condamnation et de sanctions vis-à-vis de toute entorse au droit international et aux libertés publiques et individuelles. En effet, la France insoumise se bat pour dénoncer toute discrimination au sein de la société française et par delà le monde. Il est bien évident que Danielle Simonnet n'accepte pas davantage la discrimination qui a cours en Israël et dans les territoires occupés et s'engagera à voter en faveur de la ratification de la Convention de 1973 sur l'élimination du crime d'apartheid.

Depuis 1967, le système d'apartheid est institutionnalisé en Cisjordanie avec un double régime légal qui maintient les Palestiniens sous occupation militaire tout en appliquant le droit israélien dans les colonies.

En février dernier, Amnesty International a publié un rapport suite à quatre ans d'enquêtes en Israël et dans les territoires occupés rapportant et confirmant une ségrégation territoriale et des restrictions de déplacement, des saisies massives de biens fonciers et immobiliers, des expulsions forcées, des détentions arbitraires, tortures, des homicides illégaux comme celui de Shireen Abu Akleh. Les circonstances de sa mort en témoignent : la chaîne CNN, après l'analyse de plusieurs vidéos, affirme que, contrairement aux déclarations d'Israël, aucun affrontement ne se déroulait près de la journaliste, qui aurait donc été tuée dans une attaque ciblée de l'armée israélienne.

**Question : Dans le cadre du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, vous engagez-vous à agir en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine par la France ?**

Comme évoqué en introduction, j'ai porté le voeu dès 2014, en faveur de la reconnaissance de l'Etat palestinien sur la base des frontières de 1967.

De nombreux députés de la France insoumise n'ont pas manqué de s'exprimer en faveur également. Ainsi, Sabine Rubin a pu rappeler, par le biais de ses prises de parole nombreuses, le soutien de la France insoumise afin que le peuple palestinien dispose en toute sécurité d'un état viable, dans ses frontières reconnues et stables. Cette expression et cette revendication de la France insoumise a le souci de respecter les multiples résolutions de l'ONU dans ce sens. Réaffirmer le droit du peuple palestinien à disposer de lui-même paraît d'autant plus urgent que la décision unilatérale de l'ancien Président des USA de reconnaître Jérusalem-Est comme capitale ne peut déboucher que sur de nouvelles spirales de ressentiments et de répressions. Mme Simonnet est attachée à poursuivre cette revendication.

**Question : Vous engagez-vous à protéger les libertés associatives des organisations de la société civile qui critiquent la politique du gouvernement israélien et défendent les droits du peuple palestinien ?**

La France insoumise a toujours été attachée à protéger les libertés associatives et est attentive à la pression exercée par Israël à l'encontre du monde associatif. En octobre dernier, le pays a enjoint aux bailleurs européens de six organisations de défense des droits humains de cesser de les financer. Il s'agit d'Al-Haq, active dans la dénonciation de l'occupation des territoires par l'armée depuis 1967, et des violences perpétrées par les colons israéliens ; d'Addameer, qui défend les prisonniers en Israël et documente les détentions administratives, menées sans procès ; la puissante Union des comités du travail agricole ; le centre de recherche et de développement Bisan ; Defense for Children Palestine ; et l'Union des comités des femmes palestiniennes. Les moyens de pression sont

multiples ainsi Salah Hamouri, l'un des principaux avocats d'Addameer, avait vu son statut de résident de Jérusalem être révoqué.

Suite à l'ensemble de ses positionnements explicités dans les réponses précédentes, Mme Simonnet ne peut que soutenir les associations et organisations luttant contre les discriminations et dénonçant les agissements en Israël et dans les territoires occupés. "

**Dans un courriel postérieur, Danièle Simonnet se positionne pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah.** Elle a signé plusieurs appels pour sa libération.

La convention européenne des droits de l'homme interdit de maintenir un condamné en prison « sans aucun espoir de sortie ». Cela semble pourtant correspondre au sort du militant communiste libanais Georges Ibrahim Abdallah, incarcéré en France depuis plus d'un tiers de siècle. Il a achevé sa peine incompressible depuis le 27 octobre 1999. Il avait été jugé et condamné pour complicité d'homicide volontaire suite à l'assassinat d'un l'attaché militaire de l'ambassade des États-Unis ainsi qu'un fonctionnaire israélien membre du Mossad.

Éminemment diplomatique et politique plus que judiciaire, son maintien en rétention, après neuf demandes de remises en liberté, ne répond à aucun fondement juridique.